

MISE À JOUR SUR LA COVID-19 – ÉDUCATION

ÉDUCATION – OUTCAN ET AU RETOUR AU CANADA

RÉFÉRENCES

- A. Directive sur le service extérieur (DSE) 34
- B. CANFORGEN 181/15 CMP 080/15 061711Z OCT 15,
<http://vcds.mil.ca/apps/canforgens/default-fra.asp?id=181-15&type=canforgen>

Le message suivant s'applique aux familles militaires OUTCAN.

Étant donné la situation actuelle du COVID-19, nous sommes conscients de vos inquiétudes par rapport à l'éducation de vos enfants cette année scolaire et la prochaine année scolaire lors de votre retour au Canada, le cas échéant.

À votre retour au Canada, soyez assurés que vos enfants seront admis aux systèmes scolaires publics qui répondront à leurs besoins.

De plus, pour la première année scolaire au Canada, suite à votre affectation OUTCAN, vous pouvez demander une assistance financière pour les leçons particulières dans des matières pour vos enfants lorsque le rendement scolaire insuffisant est attribuable au service à l'étranger tel que mentionné aux réf. L'approbation du Groupe de travail B, le comité interministériel compétent de coordination, est requise pour obtenir cette indemnité. Votre point de contact pour ce processus est auprès de la Gestion de l'éducation des enfants (GEE).

Si vous avez des questions, veuillez svp nous contacter à CEMGEE@forces.gc.ca.